



VILLE

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MAI 2024**

**Objet :**

**Centre d'art contemporain des Tanneries  
Convention pluriannuelle d'objectifs  
2024 / 2025 / 2026**

**Date de convocation**

16 mai 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240522-DEL2024025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Deux Mai à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, MM. SZEWCZYK,  
LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU  
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, FURNEL, ABRAHAM,  
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,  
Mmes PENIN, FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,  
Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,  
M. CHALENCON  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>Mme CARNEZAT</b>	Pouvoir à Mme BEDU
<b>Mme TURBEAUX-JULIEN</b>	Pouvoir à M. LECLOU
<b>Mme FOLY</b>	Pouvoir à M. DUPATY
<b>Mme SAJET</b>	Pouvoir à M. PATRIGEON
<b>M. SALL</b>	Pouvoir à M. LAVIER
<b>M. RAISONNIER</b>	Pouvoir à Mme FEVRIER
<b>M. DESPLANCHES</b>	Pouvoir à Mme CARRIAU

**ABSENTES :**

**Mme TINSEAU  
Mme HUTSEBAUT**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 mai 2024

ED/MR/N°2024/25

**OBJET : CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DES TANNERIES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024 / 2025 / 2026**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 29 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé une première convention pluriannuelle d'objectifs liée à la labellisation des Tanneries en « Centre d'art contemporain d'intérêt national » et conclue entre la Ville, l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération Montargoise pour les années 2021/2022/2023.

Dans la continuité de l'identification et de la mise en œuvre des objectifs (diffusion – production - transmission), il est proposé de conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs portant sur une période de 3 ans (2024/2025/2026), les objectifs étant considérés et déterminés par l'ensemble des partenaires.

Cette nouvelle convention permet d'établir le cadre contractuel entre le Centre d'art des Tanneries et les partenaires publics (Etat, Région Centre-Val de Loire, Département du Loiret et Agglomération Montargoise Et rives du loing) et a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les différents partenaires soutiennent la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur cette période.

Cette convention a été présentée au conseil communautaire de l'AME le 21 mai 2024 et sera présentée à la Commission Permanente du Département fin mai 2024 et à la Commission Permanente de la Région Centre-Val de Loire en juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Centre d'art contemporain d'intérêt national des Tanneries, à conclure entre la Ville d'Amilly, l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération Montargoise pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et qui fixe le montant des contributions financières des partenaires au fonctionnement du Centre d'art comme suit :

	2024	2025	2026	Total 2024/2025/2026
Ministère de la Culture DRAC CVL *	219 000* €	239 000 €	259 000 €	717 000 €
Région CVL	132 000 €	132 000 €	132 000 €	396 000 €
Conseil départemental du Loiret	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Agglomération de Montargis et Rives du Loing	180 000 €	180 000 €	180 000 €	540 000 €
Ville d'Amilly	443 000 €	488 000 €	516 000 €	1 447 000 €

\* Le ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles de CVL) apportera son soutien au centre d'art contemporain au titre de son fonctionnement par une subvention annuelle dans le cadre du label "centre d'art d'intérêt national".

À titre indicatif, la subvention se répartit pour l'année 2024 selon le principe suivant

- 173 000 € au titre du BOP131 « Création »
- 46 000 € au titre du BOP 361« transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY**

**C.M. du 22 mai 2024**

**ED/MR/N°2024/25 (suite)**

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à sa réalisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.

